



La CFE-CGC refuse la dévaluation de notre grille salariale de branche « CCNTA PS » !

Comment ça marche ? Les négociations salariales de la convention collective du Transport Aérien Personnel sol

Négociation de branche du transport aérien du personnel au sol (CCNTA PS)

Définir les salaires minima conventionnels de la classification CCNTA PS

Exemple : +2% d'augmentation des minima conventionnels de branche

Entreprises alignées sur la CCNTA PS

Impacte directement les grilles de rémunération des salariés ainsi que la prime d'ancienneté des salariés non cadres.

Entreprises avec grilles de rémunérations supérieures à la CCNTA PS

Impacte la prime d'ancienneté des salariés non cadres et peut impacter le niveau des salaires d'embauche.

Air France

La branche du transport aérien a clôturé les négociations annuelles obligatoires relatives aux salaires avec les organisations représentatives de la branche (CFE-CGC, CFDT, FO, UNSA, CGT), fin janvier 2022.

La CFE-CGC a été la seule organisation professionnelle à **proposer** une revalorisation sur l'ensemble des coefficients de rémunérations de la grille de classification et à **maintenir** cette position tout au long des quelques heures de discussions.



NAO : Branche transport Aérien



Air Fra

Cette « pseudo-négociation » a abouti à la signature par la CFDT, l'UNSA et la CGT, de l'avenant 96 sur les salaires, actant un alignement du premier coefficient de la grille sur le SMIC et un ajustement des 12 premiers coefficients, jusqu'au coefficient 220 inclus (3.2% sur les premiers niveaux, et 0.6% sur le coefficient 220).

AIR FRANCE DIR.GEN.INDUSTRIELLE
94310 ORLY AEROGARE CEDEX
CODE SIRET : 42049517800139 CODE APE : 5110Z
BASE ANNUELLE : 215 JOURS
CONV. COLL. NATIONALE DU TRANSPORT AERIEN CONV. AIR FRANCE
REFERENCE CLASSIFICATION C.C.N.T.A. : 420

Coefficient de rattachement CCNTA

De fait :

- Tous les salariés dont le coefficient CCNTA est supérieur à 220 sont exclus de cet avenant, soit 13 niveaux hiérarchiques*.

→ **Chez Air France**, ce sont **tous les salariés Techniciens, Maitrises et Cadres** (N3 et au-dessus) qui **sont donc exclus de ces augmentations** !

La dévaluation des grilles salariales n'est pas acceptable. Les salariés de l'encadrement, techniciens et cadres n'acceptent plus que leur engagement ne soit pas reconnu. Les classes moyennes sont aujourd'hui fortement impactées.

Tout le monde au SMIC dans 20 ans ! Est-ce cela la cible ?

La CFE-CGC a refusé de cautionner ce simulacre de négociations et n'a pas signé cette avenant !

Si le secteur de l'aérien est impacté par la crise, ce sont bien **tous les salariés** de la branche qui **sont impactés par l'inflation** et par une diminution de leur pouvoir d'achat.

La CFE-CGC continuera de défendre, en toute indépendance, les intérêts de TOUS les salariés !



*Pour rappel : Entre janvier 2021 et janvier 2022, le SMIC a été augmenté à trois reprises, soit + 4.09%. Pour autant, la dernière augmentation de l'ensemble de la grille a eu lieu en juin 2019, et d'à peine 1%.

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

